

Collège des utilisatrices du 30/08/23

Synthèse des échanges

Documentation fournie

- [Diapositives](#) de la présentation
- [Document de synthèse](#) sur la réadhésion de Veolia

Déroulé et animation

Coanimatrices

Patricia G, Blandine D, Judicael D, Nicolas F, Christophe P

Ordre du jour

- Actualités : chiffres des adhésions, fonds de garantie, rôle du collège des utilisatrices, organigramme
- Implication des utilisatrices dans la procédure d'adhésion des partenaires professionnels
- Renouvellement de l'adhésion de Veolia pour 2024
- Élection des représentant·e·s au conseil des collèges
- Points à discuter au prochain collège des utilisatrices
- Détermination du calendrier 2023/2024
- Rappel de la date de l'AG du 28/09

Role des utilisatrices dans la procédure d'adhésion

La présentation rappelle le fonctionnement de l'ancienne procédure d'examen des demandes d'adhésion des partenaires professionnels par un comité d'agrément. Les raisons ayant conduit à l'abandon de cette procédure sont exposées, ainsi que le fonctionnement actuellement en vigueur.

Les échanges ont porté sur les contours possibles d'une procédure plus ouverte à l'intervention de l'ensemble des utilisatrices.

Idées recueillies :

- La suggestion présentée d'un inventaire des nouvelles adhésions au début des réunions des collèges, en vue d'y remonter notamment d'éventuelles objections a fait l'objet d'une objection : permettre aux collèges de formuler des objections a posteriori n'est pas réaliste à cause de la trop grande latence (quelques réunions par an) entre les séances des collèges et les entrées des partenaires présentés
- Formaliser un délai d'attente (1 semaine / 15 jours) entre la candidature instruite ou présentée et sa validation pour permettre aux utilisatrices de formuler des demandes d'éclaircissement ou des objections
- Prévoir des délais et procédures d'adhésion différents pour les grandes entreprises et les PME/ETI
- Réflexion à mener sur le degré de publicité des avis émis par les utilisatrices

Proposition adoptée au consentement :

Mettre en place un outil ouvert aux utilisatrices pour exprimer des avis et objections sur les adhésions en cours, sur la base de la Charte Opposable, avec des procédures et délais distincts en fonction de la taille, de la localisation et de la nature de l'activité de l'entreprise candidate. Ce délai ne pourra être inférieur à quinze jours. L'outil devrait également permettre d'exprimer un avis a posteriori sur une adhésion passée, à travers un accès à l'historique des adhésions. Une réflexion devra être menée sur le degré de publicité des avis émis au sein de la communauté des parties prenantes de la Gonette. Une instance d'arbitrage devra être choisie pour traiter les objections.

Réadhésion de Veolia

Principaux points de l'historique de l'adhésion de Veolia Eau à la Gonette et des enjeux d'une réadhésion en 2024 :

- *Rappel des 2 critères issus de la consultation du 4 mars 2021 :*
 - *non-reconversion par Veolia des Gonettes reçues*
 - *caractère expérimental de l'adhésion, pour la durée de la délégation du service public (DSP) de la distribution d'eau du Grand Lyon (laquelle a pris fin le 31 décembre 2022)*
- *8 personnes sur 10 personnes présentes ce soir ont participé à la consultation en 2021 pour l'entrée de Veolia*
- *Décision du conseil des collègues du 22 novembre 2022 de reconduire l'expérimentation en 2023 pour dégager le temps d'organiser une consultation de l'ensemble des collègues*
- *Avec la fin de la DSP, le partenariat a dû abandonner l'idée-force d'un service public payable en Gonettes et a désormais pour principal pilier le paiement partiel de salaires en Gonettes*

Idées émises par les participant·e·s

- **Articulation avec la Charte Opposable :** il va être difficile de passer par le filtre de la charte opposable car il y aura un long délai avant son édification
 - A défaut d'une charte opposable, reconsulter largement les adhérents de la Gonette via le même système que 2021
 - Idée de faire participer les salariés de Veolia au GT charte opposable

Questions posées / à transmettre

Précision : Guillaume Arama, contact Gonette au sein de Veolia, était présent en qualité d'utilisateur et a eu l'occasion d'apporter des éléments de réponse à certaines des questions posées par les autres participant·e·s

- **Q : Quelle est la fourchette de la part payée en Gonette pour les salarié·e·s de Veolia engagés dans le dispositif du salaire partiel en Gonettes ?**
 - R : De 20 à 100 Gonettes
- **Q : Comment Veolia s'inscrit dans le circuit de la Gonette aujourd'hui ?**
 - R : Actuellement, Veolia fait uniquement du change euros vers Gonettes pour payer ses salarié·e·s volontaires. Le reprise en régie de la distribution d'eau n'a pas permis à Véolia de percevoir des factures payées en Gonettes comme escompté initialement. Pour l'avenir, il y a des concessions dans le Rhône où un dispositif de ce type serait envisageable : Villefranche, ouest lyonnais. Une condition s'impose cependant : que le maître d'ouvrage (les collectivités publiques) valide la mise en place d'une modalité de facturation

en monnaie locale. Il est précisé que consultée à cette fin en 2021 (et dans la perspective d'une continuation du dispositif après le passage en régie), la Métropole du Grand Lyon n'a pas validé la mise en place des factures d'eau en monnaie locale par Veolia.

- **Q : Quelle est précisément l'entité de Veolia qui adhère à la Gonette, et quel vivier de salarié·e·s peut-on espérer atteindre à travers elle ?**
 - R : la filiale Eau de Veolia qui a adhéré emploie 70 personnes à Vaulx-en-Velin (entité Eau Centre-Est) et 160 personnes à Villefranche-sur-Saône (entité Rhône Saône Confluence).
Il existe d'autres filiales de Veolia (énergie, recyclage etc.) dans le site de Vaulx-en-Velin, mais l'adaptation des outils pour le paiement du salaire devrait être fait à nouveau sur ces autres filiales.
- **Q : La cotisation de Veolia relève-t-elle du mécénat ?**
 - R : La cotisation de Veolia ne relève pas du mécénat. Les formes de mécénat qui ont été envisagées relèvent plutôt du mécénat de compétences, via une opération annuelle permettant de libérer du temps de travail aux profit d'associations choisies par les salarié·e·s volontaires.
- **Q : La cotisation de Veolia est-elle indexée sur des indicateurs ?**
 - R : Le montant de la cotisation a été déterminée conformément au principe de l'adhésion à prix libre et conscient en vigueur jusqu'alors.
- **Q : Les salarié·e·s qui perçoivent du salaire en Gonettes ont-ils été consultés ?**
 - R : Toustes ont été consulté·e·s et toustes sont d'accord pour la poursuite de l'adhésion de Veolia et du dispositif du salaire en Gonette

Les questions suivantes ont été consignées pour transmission par écrit, faute de temps suffisant pour les traiter dans le cadre de l'ordre du jour du collège :

- De quoi est composée exactement la structure qui adhère à la Gonette et sur quel territoire ?
- Quelles concessions sont encore gérées par Veolia Eau ?
- Quels genres de projets sont financés par Veolia Eau (l'entité adhérente) avec les revenus de son activité ? Chez quelle banque est-elle? Quelle est sa politique ?
- Quelle est la proposition de Veolia Eau pour cette nouvelle période ?
- Dans quelle mesure les salarié·e·s sont adhérent·e·s ou pas à titre individuel et paient-ils une cotisation ? Sont-ils décompté·e·s dans le nombre total des adhérent·e·s? Est-ce que toustes les salarié·e·s de Veolia Eau sont comptabilisé·e·s ou seulement ceux qui touchent des salaires ?
- La nouvelle régie publique est-elle au courant de cette expérimentation au sein de Veolia Eau?
- Si on ne peut pas payer sa facture en G, qu'est-ce que Veolia propose pour introduire des G ?

Nouvelle composition adoptée au consentement :

- Titulaires: Blandine, Judicaël, Christophe, Nicolas, Christine, Patricia
- Suppléant·e·s: France, Karine, David, Pierre, Nina, Elma

Sous réserve d'une confirmation expresse des nouvelles membres absent.e.s à la session :
Nina, Elma et Karine.

A déterminer : modalités de communication propres aux membres du collège des utilisatrices

- outil de communication entre les représentant·e·s
- outil de communication à la disposition de toutes les utilisatrices pour s'adresser aux représentant·e·s

Assemblée Générale 2023

Où : Les Petites Cantines Vieux-Lyon, 11 rue Saint-Georges, 69005

Quand : Jeudi 28/09/2023 à 18h

Prochaines réunions du collège des utilisatrices

- Mardi 07/11/2023
- Mercredi 17/01/2024
- Jeudi 16/05/2024
- Lundi 09/09/2024
- Mardi 03/12/2024

Suggestions de prochains sujets collège utilisatrices

- Suggestion émise par Patricia : Déterminer des moyens de communication entre les représentant·e·s et l'ensemble des membres de leur collège
- La nouvelle équipe de représentant·e·s convient d'échanger pour fixer l'ordre du jour des prochaines réunions